

Communiqué de presse

Lausanne, le 14 septembre 2010

Bilan d'une année sans fumée dans les lieux publics : 84% des Vaudois sont satisfaits !

Une année après l'entrée en vigueur de l'interdiction de fumer dans les lieux publics, une étude menée auprès de la population vaudoise par l'institut M.I.S Trend permet de tirer un bilan très positif. Les Vaudois sont largement satisfaits de cette protection contre la fumée passive et affirment fréquenter davantage les établissements publics. Les établissements sans fumée sont entrés dans les mœurs.

Selon les résultats recueillis par l'institut M.I.S Trend pour le compte du CIPRET-Vaud, 84% des Vaudois de 18 à 74 ans sont satisfaits de l'interdiction de fumer dans les lieux publics. Les fumeurs eux-mêmes l'approuvent en répondant favorablement à 64%. En novembre 2008, la population avait accepté l'article constitutionnel à près de 70%. La mise en application de la loi convient donc largement aux Vaudois.

La satisfaction est au rendez-vous quelque soit le type de lieu concerné. Le taux s'élève à 91% pour les restaurants. Il est certes légèrement moins élevé pour les bars et les discothèques (77% et 79%), mais il reste extrêmement positif. Si la majorité des insatisfaits montre du doigt l'interdiction de fumer, 7% aimerait toutefois une loi plus stricte.

Une loi entrée dans les mœurs

Des espaces publics intérieurs sans fumée sont devenus une norme de société acceptée et voulue par une grande majorité. Cette règle est entrée dans les mœurs et n'altère ni l'ambiance ni la fréquentation des établissements publics. Bien au contraire, l'ambiance est jugée aussi bonne, voire meilleure par 80% des Vaudois (58% des personnes interrogées trouvent l'ambiance aussi bonne et 22% meilleure qu'avant). Quant à la fréquentation, on constate des changements d'habitude : la population affirme fréquenter plus qu'avant les restaurants et les cafés avec un gain en « clients » de respectivement + 12% et + 11%, alors que les bars / pubs et les salles de loto ou de spectacles voient une hausse de + 5% et + 8%. Les discothèques enregistrent un quasi équilibre du taux avec + 1%. Il est heureux de constater que comme anticipé, les non-fumeurs ont augmenté leur fréquentation des établissements publics, ce qui compense la diminution de certains fumeurs.

Après une année, l'objectif de cette loi semble atteint : la population et les travailleurs sont protégés des dangers de la fumée passive, tout en continuant à fréquenter les lieux publics. Les résultats positifs de l'étude fournissent des éléments objectifs montrant que les voix qui s'élèvent contre cette loi constituent des avis isolés.

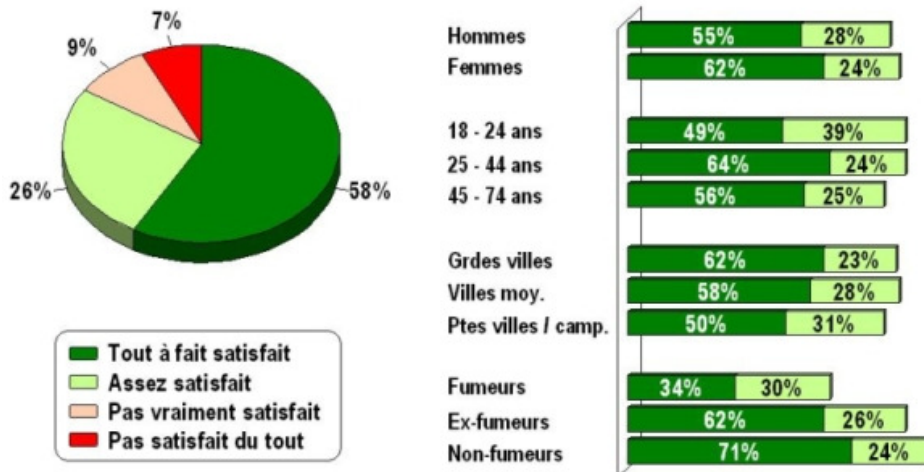
Renseignements :

Myriam Pasche, Co-responsable, CIPRET-Vaud, 021 623 37 42

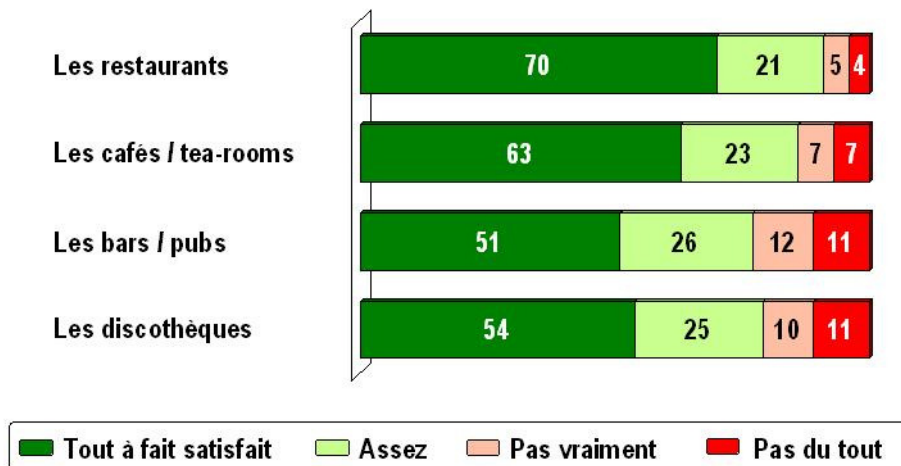
Annexe : extrait de l'étude M.I.S Trend

Annexe : extrait de l'étude M.I.S

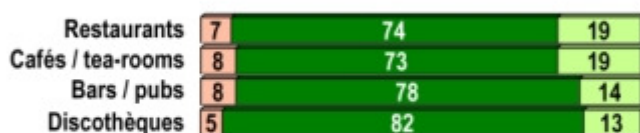
1. Satisfaction suite à l'interdiction de fumer dans tous les établissements publics



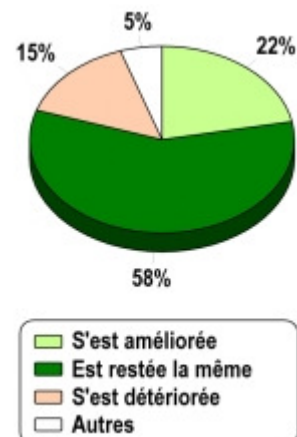
2. Satisfaction suite à l'interdiction de fumer selon le type d'établissement



3. Fréquentation selon le type d'établissement suite à l'interdiction de fumer



4. L'ambiance depuis l'interdiction de fumer



Va moins Pas de changement Va davantage